



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux

Montpellier le 4 octobre 2018

Maître de conférences en occitan

Président de la FELCO

À Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Notre association, qui comme vous le savez regroupe les enseignants d'occitan-langue d'oc dans l'Éducation Nationale a pris connaissance, par la presse, de vos déclarations concernant les langues anciennes. Vous les présentez comme les seules qui dans la réforme que vous proposez permettront d'obtenir un bonus garanti par un coefficient 3 affectant les notes au-dessus de 10 recueillies au cours des années de première et de terminale en contrôle continu.

Nous n'entendons bien entendu pas contester cette mesure : elle valorise des langues qui, comme vous l'indiquez, constituent une des bases de notre culture commune. Nous la contesterons d'autant moins que nombreux sont ceux qui parmi nos collègues tirent parti du fait que l'occitan est une langue romane pour s'associer aux enseignants de latin et d'autres langues romanes dans le cadre de projets pédagogiques pluridisciplinaires. Nous tenons simplement à rappeler que l'occitan comme les autres langues de France fait partie du patrimoine national, aux termes de l'article 75-1 de la constitution, et qu'il s'agit en l'espèce d'un patrimoine vivant. Et n'est-ce pas le Président de la République lui-même qui déclarait en 2017 : « Je faciliterai, dès l'école, l'apprentissage des langues et cultures régionales, dont l'intérêt éducatif, linguistique et culturel est reconnu. » ? Faciliter c'est donner le même avantage à toutes les langues qui font partie de notre patrimoine national.

Nous regretterions que cette promesse ne soit pas tenue durant ce quinquennat.

Or, il se trouve que la rentrée 2018 est le moment où nous constatons les effets sur le terrain de deux aspects de la réforme qui vient d'entrer en vigueur : la baisse d'accessibilité pour les élèves à l'enseignement des langues de France, l'occitan en particulier, ainsi que le mépris envers cette discipline qu'implique de facto un coefficient quasi nul dans le cadre optionnel. C'est aussi le moment où il se confirme que la toute récente, et bien venue, agrégation de langues régionales ne concernera pas toutes les langues chaque année.

Face à ce que nous ne pouvons pas considérer autrement que comme des signaux négatifs, nous souhaiterions que le Ministère manifeste enfin un véritable intérêt pour nos langues, et permette qu'elles soient valorisées dans les évaluations finales de l'enseignement secondaire. Cela fait maintenant des années que nous revendiquons, pour nos langues, un coefficient égal à celui des langues anciennes, et nous avons adressé à vos prédécesseurs, en vain malheureusement, des

courriers demandant cette égalité. Nous nous permettons donc de renouveler cette demande, qui nous paraît totalement justifiée. Dans l'espoir d'une réponse positive à cette sollicitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Yan Lespoux, président de la FELCO